

*La Sécurité Sociale au service de l'intérêt général**

par Michel LECORNU

*Diplômé d'études approfondies d'Administration publique
de la Faculté de Droit et des Sciences politiques et sociales d'Amiens
Chargé d'enseignement à la Faculté*

1) **La sécurité sociale...** La sécurité sociale est maintenant entrée dans les mœurs. Elle est universellement admise. Que ce soit dans les sociétés capitalistes ou dans les pays socialistes, partout existent des politiques, des systèmes, des institutions de sécurité sociale, qui résultent d'une lente maturation historique.

La notion est devenue familière mais est-elle pour autant bien connue, bien comprise ? Sait-on toujours de quoi l'on parle ? Que recouvre au juste cette expression de « sécurité sociale » apparue il y a une quarantaine d'années ? Une politique ? Un système de protection parmi d'autres ? Une institution ? Une organisation ?... ou tout cela à la fois ? Il faut admettre qu'on éprouve une certaine difficulté pour la définir. C'est que l'expression est vague, floue : elle est à la fois très large lorsqu'elle se réfère à la notion de « sécurité », lorsqu'elle est comprise par exemple comme un système appelé à protéger tout individu contre la misère et l'indigence — et très étroite lorsqu'elle se réfère à une notion de « risques sociaux » énumérés limitativement. L'expression de « sécurité sociale » n'a donc pas de signification a priori et les difficultés rencontrées pour tenter de la définir font que l'on peut lui donner la signification et le contenu que l'on veut.

Résultat d'efforts souvent contradictoires pour résoudre certains problèmes de société, la sécurité sociale constitue indéniablement un phénomène social considérable, l'un des plus importants de notre époque. M. Pierre Laroque (1) n'hésitait pas à déclarer que la sécurité sociale est « *un instrument de transformation sociale* »... « *que le succès de l'idée de sécurité sociale dans le monde contemporain correspond à une étape dans l'évolution générale de l'effort social* », son apparition et son développement traduisant une transformation de la structure sociale, — aussi bien dans une économie capitaliste, où elle vient corriger l'effet aveugle du jeu des lois économiques et introduire un peu plus de justice dans la distribution des revenus, que dans une économie socialiste, où elle complète la distribution du revenu fondée sur le travail de chacun, par une distribution basée sur les besoins individuels et familiaux. Plus récemment, Jacques Fournier et Nicole Ques-

* Cette étude reprend les grandes lignes d'un mémoire soutenu pour le D.E.A. d'Administration publique (Amiens, mars 1977) devant un jury composé de M. Chevallerier, Mlle Loschak, M. Soulier.

(1) Colloque sur les problèmes économiques et juridiques de la sécurité sociale (Prague, 17-20 mai 1966).

tiaux (2) voyaient dans la sécurité sociale « *l'une des tentatives les plus cohérentes pour traiter du social dans la société moderne* ».

Cette conception qui fait de la sécurité sociale un droit fondamental de l'homme n'est pas sans entraîner des modifications profondes dans l'organisation de la société. En tentant de faire disparaître ou d'atténuer un facteur de différenciation sociale par une certaine redistribution, en accordant des avantages aux uns, en imposant des sacrifices aux autres, elle bouleverse l'ordre établi. Les perturbations qu'elle peut créer et l'importance qu'elle prend dans nos sociétés font qu'elle est le lieu de nombreuses controverses où s'expriment des intérêts divergents. Après plusieurs décennies d'existence, la sécurité sociale est toujours un sujet d'actualité, elle est toujours l'objet de discussions aussi vives, aussi passionnées. Pas une année ne se passe sans que soient évoqués les problèmes qu'elle soulève, ne serait-ce que ceux de l'assurance-maladie ou du « déficit chronique », sans que soient proposées de nouvelles solutions pour les régler, des remèdes pour la guérir de ses maux.

C'est que la sécurité sociale est un phénomène de société et qu'elle évolue en même temps que cette société. Sans être remise en cause dans ses fondements, elle fait constamment l'objet de modifications, de transformations, de réformes qui traduisent de nouvelles déterminations sociales.

C'est aussi un phénomène ambigu. Aboutissement d'efforts opposés et de luttes entre divers partenaires, la sécurité sociale est revendiquée par tous. Est-elle octroyée à certains ou conquise par d'autres ? Ne réalise-t-elle pas pour les uns un certain équilibre dans la société et ne permet-elle pas aux autres d'obtenir immédiatement certains avantages sociaux ? La réponse à ces questions est très délicate parce que le phénomène est ambigu. *La sécurité sociale n'est que ce que l'on veut qu'elle soit*, et des finalités assez divergentes lui sont en réalité assignées.

2) ... Au service de l'intérêt général. Une analyse immédiate, spontanée du phénomène de la sécurité sociale permet d'affirmer que la sécurité sociale sert indiscutablement « l'intérêt général », le « bien commun ».

Il suffit simplement de considérer l'importance croissante des dépenses sociales dans les comptes de la Nation. Le budget de la sécurité sociale, c'est-à-dire le montant des sommes qui sont distribuées par ses caisses et qui représentait plus de 188 milliards en 1976 va passer à 218 milliards en 1977, ce qui représente plus de la moitié du budget social de la France (340 milliards) qui devient lui-même supérieur au budget propre de l'Etat. Il faut considérer par ailleurs que ces dépenses qui représentaient, en 1976, 17,7 % du produit intérieur brut et 28,7 % de la consommation finale des ménages atteignent en 1977 18,1 % de ce même produit intérieur brut et 29,6 % de la consommation des ménages. *Près de 30 % du revenu disponible des ménages provient donc des transferts sociaux.* Or ces sommes sont destinées à la protection de la *quasi-totalité de la population française* et même des résidents étrangers qui participent à la production nationale.

Si l'on s'en tient aux objectifs de la sécurité sociale, comment pourrait-on affirmer qu'ils ne servent pas à satisfaire l'intérêt général ?

Incontestablement, la sécurité sociale *concourt à la protection de la santé*, non seulement en contribuant par le remboursement des dépenses

(2) *Traité du social*, Dalloz, 1976.

médicales à maintenir le bon état sanitaire de la population, mais encore par sa politique de prévention notamment en matière d'accidents du travail et surtout par sa politique d'action sanitaire et sociale qui l'intègre à la politique d'ensemble menée par le Ministère de la Santé. Par son concours financier, elle participe plus ou moins directement à la recherche médicale, à la lutte contre les grands fléaux sociaux, à l'amélioration de l'équipement sanitaire et social. Grâce à elle la médecine la plus moderne et la plus coûteuse est accessible à n'importe quel assuré. Quelle que soit la gravité de son cas, tout sera mis en œuvre pour le guérir. La sécurité sociale reprend à son compte l'adage suivant lequel « *la santé n'a pas de prix* » et consacre un véritable droit à cette santé.

Faut-il également mentionner le rôle important joué par la sécurité sociale (par le jeu de ses prestations et par son action propre) en matière de *protection maternelle et infantile*. Les statistiques le démontrent, la mortalité infantile a considérablement régressé.

Les travailleurs âgés, les invalides, les handicapés, les inadaptés, tous ceux qui ne peuvent plus, ou qui ne peuvent pas, participer à la production sont pris en charge par la collectivité au nom de la *solidarité nationale*. Ils se voient ainsi reconnaître une place dans la société en même temps qu'ils bénéficient d'une certaine autonomie grâce aux avantages que leur accorde la sécurité sociale.

Par ailleurs et surtout, la sécurité sociale ne se contente pas de garantir à chacun un minimum de ressources en cas d'inactivité, mais opère une véritable *redistribution du revenu national* entre les divers groupes socio-professionnels, les familles et les individus. En favorisant par exemple les familles par le jeu combiné des prestations familiales et de réductions d'impôts, elle atténue, sans doute d'une manière imparfaite, certaines inégalités sociales. Elle apparaît alors comme un instrument de justice sociale.

Point n'est besoin d'énumérer les différents domaines dans lesquels la sécurité sociale intervient encore (services collectifs, logement, loisirs, voire même « qualité de la vie »), pour être persuadé que la sécurité sociale malgré ses défauts, malgré ses lacunes, est au service de l'intérêt général.

Comme toute institution, la sécurité sociale est sous-tendue par une idéologie, c'est-à-dire par un système de représentations et d'idées qui renvoie lui-même à certaines valeurs socio-politiques ou culturelles (voir infra « idéologie de la sécurité sociale »). Cette idéologie qui s'inspire très largement de la notion d'intérêt général la met à l'abri de toute contestation. Il suffit d'analyser le discours que tient la sécurité sociale sur elle-même pour s'apercevoir comment ce discours adhère au discours sur l'intérêt général, comment il présente les mêmes caractères d'auto-légitimation et comment il peut avoir les mêmes résonances.

Ce discours s'exprime clairement dans tout ce qui se dit, s'écrit ou se proclame au nom de la sécurité sociale. Que ce soit dans l'exposé des motifs des lois, dans les textes réglementaires, dans les déclarations politiques, dans les interventions des administrateurs, dans les cours de formation dispensés au personnel, ce discours est partout présent. Ce sont toujours les mêmes expressions qui ressurgissent, les mêmes représentations qui ont cours, ce qui révèle la présence de dispositifs efficaces d'imprégnation et de diffusion. Ce processus de socialisation facilite grandement la transmission de l'idéologie et la reproduction des comportements qui s'en inspirent.

Ce discours présente une grande similitude avec celui de l'intérêt général : imprécision, généralité mais aussi tendance moralisatrice car ce discours puise à la même source, se réfère aux mêmes valeurs traditionnelles ; il obéit aux mêmes pesanteurs idéologiques. Quand il affirme qu'il faut « généraliser » la sécurité sociale, qu'il faut en étendre le bénéfice à toutes les catégories de la population, il reconnaît l'existence de mêmes droits pour tous. Quand il proclame la solidarité « nationale », quand il parle d'obligation « nationale » à l'égard de certains déshérités, il se réclame de l'idée de justice, de l'idée d'une grande fraternité universelle. Égalité, solidarité, justice, on retrouve ici les mêmes thèmes que dans le discours de l'intérêt général. Il s'agit du même discours, d'un discours rassurant, riche d'espérances et de promesses... Mais ce discours reconnaît en même temps l'existence d'une société injuste dans laquelle les richesses sont mal réparties et il contient l'annonce d'une lutte, d'un changement pour tenter de remédier à cette situation. On va « corriger » les inégalités, on va « redistribuer » le revenu, on va imposer telle ou telle mesure : pour réaliser cette justice, pour tenter de rétablir un certain ordre, un certain équilibre, on n'hésitera pas à prendre aux uns ce qu'ils ont en trop pour redonner aux autres ce qui leur manque, et à recourir à la contrainte. Dans la mesure où ce discours tend apparemment à valoriser l'homme, à le rétablir dans sa dignité, il ne peut que trouver un large écho chez les individus : son imprécision et son caractère moralisateur le mettent, comme le discours de l'intérêt général, à l'abri de toute contestation ; il apparaît comme totalement neutre par rapport aux antagonistes de classes et peut donc obtenir l'adhésion des groupes sociaux les plus divers. Cette neutralité est évidemment largement factice : l'idéologie est toujours le produit d'un certain rapport social de domination, qu'elle contribue à maintenir et à conforter. *L'objet de la présente étude consistera à rechercher la réalité qui se cache derrière cet écran idéologique.* Que recouvre au juste l'idéologie de la sécurité sociale ? quels problèmes prétend-elle résoudre ? quels intérêts sert-elle ? comment s'est-elle transmise et comment a-t-elle évolué ? Parallèlement, il faudra rechercher quelle est la place et le rôle de la sécurité sociale dans notre société, comment elle s'est transformée au cours des dernières années et quelle est la signification de cette évolution.

*
**

I/ PROLEGOMENES

Notre recherche part de l'idée générale que la sécurité sociale est un *produit de notre société*. En fait cette hypothèse se dédouble et elle est réversible.

1° La sécurité sociale est une institution et en tant que telle elle est un *produit social*. Mais c'est une institution vivante qui change sans cesse. Les institutions que l'on représente parfois comme « le passé » ne sont jamais immobiles. Les nouvelles se créent avec les anciennes et les changements qui interviennent dans la société modifient toujours les institutions existantes. La sécurité sociale remplit une fonction particulière dans la société par sa finalité officielle : la protection sociale, mais elle est en relation constante avec le système social qui l'environne. Elle est donc, comme toute institution, directement affectée par les changements et les transformations de cette société. Elle doit donc être étudiée non pas comme un phénomène isolé, fermé sur lui-même, mais par rapport à son environnement social et par rapport aux éléments qui composent cet environnement (système

économique, forces politiques, relations sociales, etc.). La question se pose alors de savoir si on retrouve dans la sécurité sociale les mêmes tensions, les mêmes conflits que dans la société globale.

2° En tant qu'institution, la sécurité sociale réalise une *crystallisation spécifique*. Elle a une dimension propre, une logique et une dynamique d'évolution spécifique. Elle possède une zone de compétence exclusive, un discours auto-légitimant et elle se caractérise par un *certain mode d'organisation*, une bureaucratie, des techniques administratives et financières qui lui sont propres. Cet aspect « organisationnel » de l'institution explique qu'en se structurant autour de relations de pouvoir, la sécurité sociale comporte obligatoirement des conflits, qu'elle court en permanence le risque de dévier ou de déplacer les buts pour lesquels elle a été créé.

3° L'hypothèse selon laquelle la sécurité sociale est un produit de la société est réversible. Cela signifie que *la sécurité sociale influe à son tour sur cette même société*. Elle a incontestablement *des incidences sur la structure économique* de cette société.

Selon certains auteurs(3), par le jeu des prestations qu'elle sert elle réduirait le nombre de personnes actives, ce qui se traduirait par une certaine diminution de la production. Les charges imposées aux entreprises auraient par ailleurs pour effet de réduire le volume de l'offre et peut-être même d'encourager ces entreprises à remplacer l'homme par la machine !... Si ces affirmations doivent être accueillies avec une certaine réserve, il est indéniable par contre que les prestations distribuées par la sécurité sociale ont un effet sur la demande en ce sens qu'elles sont consacrées immédiatement à des dépenses de consommation.

Mais c'est surtout sur le plan *des rapports entre les individus et des rapports entre les groupes socio-professionnels* que la sécurité sociale a de multiples effets : La notion de rémunération n'est plus la même avec l'apparition d'une nouvelle conception du salaire « indirect » qui correspond aux « besoins » de l'individu ; la relation entre le malade et son médecin se trouve modifiée du fait de l'intervention de la sécurité sociale ; les relations à l'intérieur du groupe familial ne sont plus les mêmes. Plus important encore est l'impact de la sécurité sociale sur les rapports entre les employeurs et les salariés. En modifiant ces rapports, la sécurité sociale peut réduire les oppositions de classe ; l'amélioration de la situation des travailleurs, la diminution de leur sentiment d'insécurité aurait pour effet d'émousser leur dynamisme revendicatif !... (4).

La sécurité sociale apparaît donc à la fois comme un produit de la société et une institution spécifique qui poursuit des buts pour lesquels elle a une compétence exclusive, dont le fonctionnement obéit à des lois qui lui sont propres et qui a sa propre dynamique. On se trouve donc en présence d'un phénomène qui évolue selon deux dynamiques différentes.

*
**

II/ PROBLEMATIQUE

L'objet de notre étude ainsi que l'orientation générale de la recherche étant précisés, il convient d'indiquer ici quelles sont les hypothèses de départ et les idées force qui nous ont guidés dans notre recherche.

(3) J.-J. Dupeyroux : *Précis de droit social*, Dalloz.

(4) Pierre Laroque : « Sécurité sociale et vie publique », *Droit social*, 1960, p. 666.

Pour l'homme de la rue, la sécurité sociale est une gigantesque machine distribuant des prestations aux individus et aux familles frappées par l'adversité ou ayant à supporter des charges particulières. Les réactions en face de l'institution varient selon les individus en fonction des sujétions qu'ils ont à supporter ou des avantages qu'ils peuvent en retirer.

Ainsi que cela a déjà été souligné, le problème de la sécurité sociale française a toujours suscité de violentes controverses : critiquée, dénigrée par les uns et par les autres, la sécurité sociale est sacrée pour tous et tous veulent la réformer.

Dans une première approche :

- les salariés lui reprochent son manque d'efficacité, sa paperasserie, la lenteur de ses interventions en même temps que l'insuffisance de ses prestations ;

- les employeurs la considèrent comme une « immense machine anonyme irresponsable, qu'on ne peut plus maîtriser » ;

- les pouvoirs publics n'hésitent pas à parler du « gouffre de la sécurité sociale » ce qui n'empêche pas le Parlement de voter des dépenses de prestations... sans se préoccuper de leur financement ;

- quant aux médecins ils manifestent en permanence leur hostilité à son égard, allant même jusqu'à l'accuser d'exercer une dictature sur la profession.

Une synthèse des attitudes et des attentes des Français concernant la sécurité sociale résultant d'un sondage réalisé en décembre 1976 par la S.O.F.R.E.S. à l'initiative du ministre du Travail, M. Christian Beullac, permet de mesurer ce que pensent les Français de la sécurité sociale.

Si l'on prend par exemple le problème du déficit, deux Français sur trois s'accordent pour affirmer que ce déficit a atteint « des proportions inquiétantes et qu'il va falloir envisager des réformes en profondeur de la sécurité sociale », mais, alors que les agriculteurs, les cadres supérieurs et les électeurs de la majorité affirment l'importance de ce déficit, les cadres moyens, les ouvriers, les employés, les électeurs des partis de gauche en sont moins convaincus.

Le même désaccord s'exprime dans la perception que les uns et les autres ont des causes du déficit :

- pour la majorité (42 %) la consommation excessive des médicaments est en cause ;

- pour certains (entre 33 % et 37 %) c'est le coût de cette consommation ;

- pour d'autres (17 %) c'est l'utilisation abusive des avantages sociaux par certains assurés ou la mauvaise gestion des hôpitaux (30 %).

En ce qui concerne les remèdes proposés, les avis sont également partagés. On notera avec intérêt cependant :

- que 58 % des Français se montrent plutôt favorables à la nationalisation de l'industrie pharmaceutique (contre 25 % d'avis opposés) ;

- que 49 % jugent efficace la nationalisation de la médecine contre 37 %.

Si tous les Français se déclarent unanimes sur la nécessité d'une réforme, ils ne sont pas pour autant prêts à des sacrifices personnels.

Il semblerait au contraire, selon un sondage de l'I.F.O.P. effectué en septembre 1976, que la majorité des Français préféreraient que la sécurité sociale soit prise en charge par l'Etat et intégrée à son budget plutôt que contrôlée par ceux qui cotisent (5).

Ces divergences de vues à propos du déficit de la sécurité sociale démontrent qu'elle est un sujet de controverses, un phénomène contradictoire, et surtout qu'elle est mal connue. Malgré tout elle représente pour les Français une institution fondamentale à laquelle ils sont très attachés et qui ne saurait être remise en question. Le sondage de décembre 1976 a permis d'établir que le maintien de la sécurité sociale passait pour les Français (96 %) avant celui du droit de vote (92 %), de la liberté de la presse (87 %), du droit de grève (69 %). Le droit à la santé garanti par la sécurité sociale est aux yeux des Français la première des priorités. A la question posée en Février 1976 : « que souhaiteriez-vous que soit la sécurité sociale ? » 54 % répondaient : « un système d'assurances contre les risques de la vie », 36 % : « un moyen de corriger des inégalités » (6).

A) L'idéologie de la sécurité sociale

On notera que si la sécurité sociale est un lieu de controverses et l'objet d'un débat permanent, toutes les discussions, toutes les polémiques cessent lorsqu'il est question de son existence ou lorsque sont mis en cause ses principes fondamentaux. Cette remarquable adhésion ne peut s'expliquer que par un effet d'inculcation idéologique : Les institutions n'existent que dans la représentation que s'en fait la société et elles tirent leur force du consensus ; pour Marcel Mauss (7) cette force « *leur vient des sentiments dont elles sont l'objet ; si elles sont fortes et respectées, c'est que ces sentiments sont vivaces ; si elles cèdent, c'est qu'elles ont perdu toute autorité auprès des consciences* ».

Le problème de l'idéologie a déjà été abordé à propos du « discours sur la sécurité sociale ». Cette idéologie de la sécurité sociale apparaît comme un ensemble parfaitement cohérent et bien organisé de perceptions et de représentations qui cristallise les valeurs sur lesquelles elle s'appuie. Elle rejoint et se confond avec l'idéologie de l'intérêt général :

- elle est aussi vague et imprécise dans sa formulation ;
- elle présente les mêmes tendances moralisatrices, se réfère aux mêmes valeurs, traduit les mêmes aspirations : égalité, solidarité, justice ;
- elle n'est ni contestataire ni révolutionnaire. Elle est au contraire réformiste en même temps que progressiste.

Une telle idéologie est à la fois intellectuellement satisfaisante et rassurante ; on comprend alors qu'elle réalise une certaine unanimité.

(5) Cette information n'est donnée qu'à titre indicatif. Elle doit être accueillie avec une prudente réserve. Elle semble résulter en effet d'une interprétation (pour ne pas dire d'une extrapolation) de certaines réponses faites à des questions indirectes.

(6) Les électeurs de la majorité étant très nombreux à opter pour le « système d'assurances », on peut conclure que le « système correcteur d'inégalités » paraît suspect à un certain nombre d'électeurs des partis de gauche.

(7) *Essais de sociologie*.

Cependant une idéologie n'est pas abstraite et nous l'avons dit plus haut, elle reflète toujours certains intérêts. « *Qu'elles s'adresse à celui qui veut protéger et maintenir sa position ou à celui qui veut améliorer la sienne, l'idéologie parle toujours à des oreilles intéressées* » (8). L'idéologie de la sécurité sociale ne saurait donc être considérée comme neutre. Nous avons déjà évoqué la difficulté de déterminer l'origine et la nature de cette idéologie. Exprime-t-elle les aspirations de l'ensemble des membres de la société, les intérêts de la classe dominante, c'est-à-dire du groupe qui détient le pouvoir, ou encore les revendications des groupes dominés ?

Si l'on se réfère à l'analyse marxiste de l'idéologie et de sa fonction sociale, la réponse à la question est simple : l'idéologie étant définie dans la perspective de la classe dominante, elle serait alors une « conscience faussée » destinée à maintenir la position de la classe dominante et à « anesthésier » les autres classes sociales, un « opium » destiné à maintenir celles-ci dans l'aliénation. Nous avons déjà souligné que la sécurité sociale, en modifiant les rapports entre les employeurs et les salariés, pouvait réduire les oppositions de classe ; dans cette perspective, elle apparaît comme un *instrument à la disposition du pouvoir pour diminuer les tensions, pour atténuer le mécontentement* en imposant une solidarité entre les différents groupes sociaux : il s'agirait, pour la classe dominante, d'« obtenir le consentement actif des autres groupes sociaux », en faisant miroiter le mirage d'une société intégrée et consensuelle, où les antagonismes s'effacent et où l'Etat n'agit plus que dans « l'intérêt commun de tous les membres de la société » (9). Cependant, cette présentation n'est pas pure illusion ; les marxistes eux-mêmes admettent que l'Etat capitaliste est amené à garantir certains intérêts économiques des classes dominées, dans la mesure toutefois où ces concessions ne remettent pas en cause les fondements de la domination de classe : il s'agirait, en fait, comme le montre N Poulantzas, de « faux sacrifices », coïncidant à long terme avec les intérêts politiques des classes dominantes

Cette première analyse ne répond pas encore à la question posée sur l'origine et la nature exacte de l'idéologie. Une première conclusion s'impose cependant : cette idéologie de la sécurité sociale n'est contestée par personne. Tout le monde au contraire la défend. Elle est à la fois « utilisée » par la classe dominante et revendiquée par les autres classes. On serait donc tenté de conclure que cette idéologie, issue de différents courants de pensée, a été récupérée par la classe dominante (ce fut le cas en Allemagne lorsque Bismarck, voulant couper l'herbe sous le pied des socialistes, créa son système d'assurances sociales en reprenant à son compte les idées nouvelles de la social-démocratie, afin de désamorcer les facteurs de révolution). En réalité, la sécurité sociale française est le fruit d'une lutte à laquelle se sont livrées des forces complexes. Il est alors extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de déceler l'origine de l'idéologie qui la sous-tend. Nous dirons simplement que cette idéologie révèle une ambiguïté, qu'elle est équivoque. Elle traduit des intérêts communs de groupes ayant des intérêts radicalement opposés, en mettant alors l'accent sur ce qui les réunit au-delà de ce qui les oppose. Guy Rocher (10) indique qu'une

(8) Guy Rocher : « Introduction à la sociologie générale », *Le changement social*.

(9) Jacques Chevallier : « L'intérêt général dans l'administration française », *R.I.S.A.*, 1975.

(10) « Introduction à la sociologie générale », *Le changement social*.

idéologie de cette nature « *est plutôt adaptative ; elle ne provoque pas le changement, mais favorise une adaptation progressive au changement lorsque celui-ci s'est produit ou est devenu inévitable* ». Cette lente transformation permet alors au système de se perpétuer en évoluant.

On peut se demander également s'il n'existe pas plusieurs idéologies de la sécurité sociale, spécifiques des divers groupes sociaux, chacun apportant son propre système d'idées et de jugements faisant appel à des valeurs différentes et traduisant surtout des situations d'intérêts différentes. Il est bien évident que le gros exploitant agricole, adhérent à la Mutualité Sociale Agricole, n'a pas les mêmes représentations de la sécurité sociale que le petit artisan ou le salarié. Il s'agirait en quelque sorte d'idéologies satellites qui graviteraient autour de l'idéologie de la sécurité sociale, laquelle présente un degré suffisant de généralité pour en faire la synthèse.

L'explication que nous avons tenté de donner sur la nature de l'idéologie de la sécurité sociale, nous le reconnaissons, n'est pas satisfaisante. Elle est ambiguë et cette ambiguïté qui marque la sécurité sociale fait que cette institution devient un enjeu entre les différents partenaires sociaux.

Du côté de la classe dominante et du pouvoir, c'est un mécanisme qui permet de contrôler les tensions sociales et de les gérer en consentant certains avantages sociaux aux autres classes lorsque la conjoncture le permet ou l'exige. La classe dominante, tout en préservant ses intérêts, obtient ainsi un consensus des autres groupes sociaux et parvient à maintenir un certain équilibre social. Mais cet équilibre ne doit pas mettre en cause le pouvoir politique qui en fixe les limites, limites qui correspondent du reste au maximum de « sacrifices » que peut consentir la classe dominante. Cette politique, qui est maintenant celle d'un « certain capitalisme social », permettrait, selon Jacques Fournier et Nicole Questiaux (11), « *de faire baisser la pression des mécontentements en apportant des réponses adaptées à la situation du moment, aux besoins que brime ou ne satisfait pas le fonctionnement libéral de l'économie* », cette même politique « *concourant à assurer l'entretien et la reproduction améliorée de la force de travail (santé, éducation)* ». Cette conception est encore renforcée par le paternalisme qui a si fortement marqué le patronat. Comment s'étonner que ce patronat qui s'arrogé le mérite d'avoir créé « ses » institutions sociales, ne revendique l'exclusive de leur gestion ?

Si telle est la conception de la classe dominante, la sécurité sociale se présente, du côté des salariés, comme un terrain à conquérir ou à maintenir en attendant mieux, solution de transition qui va, de toute façon, faire participer des individus à la gestion d'un service public à fonction sociale (démocratie sociale). La stratégie de la classe ouvrière consiste à faire reculer la limite des sacrifices que peut consentir la classe dominante.

Solution de compromis pour les uns, solution de transition pour les autres, on peut se demander si le débat est tranché aussi nettement et si entre ces deux conceptions, qui aboutissent à faire de la sécurité sociale un véritable « enjeu » entre différents partenaires sociaux, il n'y a pas place pour d'autres conceptions. Sans doute derrière la façade de certaines institutions convient-il de rechercher les motivations qui ont abouti à leur création et à leur maintien, mais force est de reconnaître qu'elles peuvent éga-

(11) *Le Monde*, 17 février 1976.

lement être l'aboutissement d'efforts à la fois sincères et désintéressés. Ainsi en est-il de la création par les ouvriers du mouvement mutualiste, de la création par certains patrons des toutes premières caisses de compensation. Peut-on alors maintenir que la sécurité sociale n'est qu'un enjeu entre différents partenaires sociaux, en d'autres termes qu'elle est l'objet d'une certaine compétition entre ces partenaires sociaux et que, suivant les circonstances, les uns gagnent et les autres perdent, comme si la sécurité sociale était un objet extérieur que l'on cherche à conquérir? Cela a pu être vrai à certaines époques, mais il n'en a pas toujours été ainsi : l'institution de la sécurité sociale est, en fait, l'aboutissement d'efforts convergents et de pressions multiples ; le patronat et la classe ouvrière se sont attelés à la même tâche sans le savoir et il y a eu très certainement, de part et d'autre, des efforts sincères et désintéressés. Ici apparaît encore le caractère ambigu de l'institution qui a été précédemment signalé.

B) Sécurité sociale et société

La sécurité sociale étant présentée comme un produit de la société, il convient de rechercher quels sont les facteurs qui déterminent l'apparition et l'évolution d'un système de sécurité sociale. Dans quels types de sociétés, à quel moment de leur développement rencontre-t-on une institution comme celle-ci ?

1) Il est indiscutable qu'il existe un rapport entre le *niveau de développement économique d'un pays et sa politique de sécurité sociale*. C'est en effet ce niveau de développement qui conditionne la naissance du système et sa physionomie. Selon Guy Perrin, l'essor d'une politique de sécurité sociale suppose une économie saine, de sorte qu'il paraît difficile de concilier le prélèvement et la redistribution, auxquels correspond un système de sécurité sociale, avec les structures d'une économie sous-développée. Par contre, un pays très riche pourrait très bien ne pas s'intéresser à un tel système, en lui préférant des techniques volontaires de protection, comme l'épargne et l'assurance. On en arrive ainsi à ce paradoxe : plus un système de sécurité sociale est nécessaire et plus il est difficile à créer. A l'inverse, plus il est facile à mettre en place et moins il semble utile. Un certain degré de développement économique est donc nécessaire pour qu'apparaisse un système de sécurité sociale. La croissance économique va-t-elle alors avoir pour effet de freiner le développement de ce système ? A priori, on pourrait l'affirmer, l'augmentation du niveau de vie permettant aux individus de couvrir leurs dépenses, ce qui rend moins utile une certaine redistribution (12). Rien n'est moins sûr cependant, car la croissance peut aboutir à accentuer les inégalités (ce qui rend indispensable une certaine redistribution), indépendamment du chômage qu'elle entraîne inévitablement dans certains secteurs, ce qui pose alors avec une certaine acuité, le problème du financement.

Ainsi, l'économique influe sur la sécurité sociale. A l'inverse, dans quelle mesure le développement de la sécurité sociale favorise-t-il ou freine-t-il le développement économique ? Nous avons tenté plus haut de répondre à

(12) André Laurent, membre de la division « Sécurité sociale » de la C.E.E. affirme qu'une fois atteint un certain niveau de développement économique, le pourcentage du revenu national consacré à la sécurité sociale n'augmente plus, mais reste stationnaire ou même doit diminuer.

cette question, tout en faisant d'extrêmes réserves sur une analyse très sommaire d'un phénomène extrêmement complexe.

2) Beaucoup plus sûre est l'analyse des *influences réciproques entre l'évolution démographique et l'évolution de la sécurité sociale*. Il est évident que le législateur, lorsqu'il décide d'adopter une mesure tendant à créer ou à améliorer une prestation, doit obligatoirement tenir compte des données démographiques, ne serait-ce que pour déterminer le montant des dépenses que ces mesures vont entraîner et prévoir les modalités de financement. Les phénomènes démographiques eux-mêmes ont une influence sur le système de sécurité sociale. Si l'on prend, à titre d'exemple, le problème du vieillissement de la population, on constate que ce vieillissement favorise une croissance des retraites et des dépenses de santé, en même temps qu'une diminution des recettes dues à une modification du rapport population active, non active. Inversement, on peut affirmer que la sécurité sociale a une influence sur la structure de la population, ne serait-ce que par l'amélioration de l'état sanitaire, résultant du développement des politiques de santé. On est beaucoup moins certain, depuis une vingtaine d'années, que les prestations familiales puissent avoir encore une influence sur la natalité.

3) Si le système de sécurité sociale est en relation étroite avec la politique sociale, s'il dépend dans une certaine mesure (d'une manière assez mal connue) de l'économie, s'il a des rapports avec la démographie, il est par ailleurs *le reflet des structures sociales du pays*.

a) Considérons, par exemple, la *place occupée par la famille* dans notre société. Il semble que si l'évolution économique a bouleversé certains rapports familiaux en dissociant le travail de l'existence familiale et en créant un nouveau type de famille réduit aux parents et aux enfants, vivant au jour le jour du salaire de son chef, la famille a néanmoins gardé sa cohésion. Elle demeure au centre des institutions de sécurité sociale à qui elle donne une certaine coloration. (Cela s'explique sans doute par le souci qu'avait le législateur de lutter contre la dénatalité à l'époque où a été créée la sécurité sociale.) La protection semble être accordée d'abord à la famille avant de l'être à ses membres. On retrouve cette caractéristique dans la notion d'assuré du chef duquel les prestations seront versées à ses « ayants droit » : conjoint, enfants, etc. ; dans la notion d'allocataire, c'est-à-dire du chef de famille, par l'intermédiaire duquel les prestations familiales seront versées. Lorsque le travailleur parvient à l'âge de la retraite, son conjoint, ses enfants, ont droit à des majorations de la « pension principale » : celle du chef de famille. En cas de décès, ils perçoivent une « pension de réversion » dérivée de celle du même chef de famille.

Mais c'est surtout dans le domaine des prestations familiales que le phénomène est plus marqué. C'est qu'en effet la conception de la famille est liée à la présence ou même à la simple espérance d'enfants (allocations prénatales, versement de l'allocation de logement pendant la grossesse, prêts aux jeunes ménages). On notera en premier lieu que les prestations ne seront accordées aux enfants que si le chef de famille exerce une activité ou s'il justifie qu'il se trouve dans l'impossibilité d'exercer cette activité. Il existe un ordre de priorité qui le place au premier rang des allocataires, le droit du conjoint n'étant que subsidiaire. L'introduction d'un critère de ressources dans l'attribution de certaines prestations concerne les ressources « de toute la famille ». Il faut enfin reconnaître que c'est surtout par le truchement des prestations familiales que s'opère la redistribution du revenu national. Cette redistribution s'effectue au « profit des familles ». Si la sécurité sociale

est venue se substituer à la solidarité familiale, elle a néanmoins conservé le même cadre, la famille apparaissant comme la véritable cellule de base du système.

On notera cependant qu'une certaine évolution semble se dessiner timidement depuis quelques années, évolution qui coïncide avec les mœurs de notre époque. Si la législation sur les prestations familiales a, depuis 1946, assimilé l'union libre à l'union légitime, il n'en était pas de même en matière d'assurances sociales. La concubine est maintenant admise, sous certaines conditions, à bénéficier de certains avantages, notamment en cas de décès de son compagnon. Par ailleurs, certaines prestations ne sont plus liées à l'existence ou à l'espérance d'enfants. Il en est ainsi de l'allocation de logement qui peut être accordée aux jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans, ou aux personnes âgées, de l'allocation aux adultes handicapés. Enfin, la mère de famille, qui traditionnellement se tenait à l'écart, dans l'ombre du mari, se voit reconnaître certains droits propres. Si elle choisit de demeurer au foyer pour accomplir sa tâche de mère de famille, cette activité sera prise en compte pour la constitution de ses droits à la retraite. Si, au contraire, elle choisit d'exercer une activité à l'extérieur et si, de ce fait, elle doit confier ses jeunes enfants à une nourrice, elle reçoit une allocation de frais de garde. Faut-il enfin interpréter la suppression de la condition d'activité professionnelle du père (13), en matière de prestations familiales comme une véritable reconnaissance du droit de l'enfant ? En dépit de ces quelques exceptions qui révèlent malgré tout une certaine évolution, il est évident que la sécurité sociale se trouve plus près de la famille que de l'individu, et que les textes qui la régissent continuent à la marquer de ce caractère familial.

b) Considérons maintenant *la sécurité sociale par rapport à l'agencement de la société française*.

Il est clair que plus une société est homogène, plus le système de sécurité sociale a des chances d'être unifié, l'hétérogénéité de la société ayant pour conséquence inévitable la fragmentation de ce même système. En France, les structures sociales se traduisent dans la multiplicité des institutions de prévoyance regroupées sous le vocable de sécurité sociale. Notre système semble relever du modèle pluraliste à base professionnelle dont parle Guy Perrin.

Cela est dû sans doute à des raisons historiques: le fait que la sécurité sociale est issue des assurances sociales — mais aussi parce qu'on se trouve *dans un pays où les stratifications sont encore nettement marquées*. Ces stratifications résultent tout d'abord du statut des trois grandes catégories sociales qui existent dans notre pays : celle des exploitants agricoles — celle des commerçants, des artisans et des professions libérales — celle des salariés. Il faut ajouter à cette première répartition de la population un certain particularisme professionnel qui se traduit par des intérêts communs, une conscience, et une attitude défensive communes. Il faut enfin tenir compte de la notion de hiérarchie particulièrement forte en France, avec des écarts importants de revenus. Les situations sont très différentes à l'intérieur des catégories qui ne sont pas rigoureusement cloisonnées et qui comportent des entrecroisements et des interférences, ce qui aboutit à des structures extrêmement compliquées. Il suffit de comparer le statut du

(13) Qui doit intervenir en 1978.

P.-D.G. d'une société anonyme qui est assimilé à un salarié avec celui du petit cordonnier qui, lui, est considéré comme un non salarié...

Toutes ces structures superposées ou imbriquées les unes dans les autres se retrouvent dans l'aménagement de la sécurité sociale. On y distingue trois régimes fondamentaux : celui des salariés, celui des exploitants agricoles, celui des commerçants et des artisans. A côté du régime général des salariés on trouve des régimes dits spéciaux de salariés, représentatifs d'intérêts professionnels : celui des fonctionnaires (rattaché en partie au régime général), celui des mineurs, celui des cheminots, celui des marins... Quant aux hiérarchies elles se manifestent dans une certaine résistance au système (attitude des cadres en face du déplaçonnement) et aboutissent à la création de régimes complémentaires distribuant des avantages plus ou moins importants qui viennent s'ajouter à ceux de la sécurité sociale. On est bien loin d'un système unifié de sécurité sociale. Sans doute le plan de 1945 avait-il envisagé que le champ d'application de la législation devait s'étendre progressivement à d'autres catégories sociales que les salariés et à d'autres risques, mais si l'ensemble de la population française est protégé contre les risques dits « sociaux », elle ne l'est que dans le cadre de régimes multiples correspondant aux différents groupes socio-professionnels, dotés chacun d'une législation propre, et qui s'ignorent les uns les autres.

Qu'en est-il alors de l'égalité des individus devant la sécurité sociale ? Sans doute, cette égalité existe pratiquement maintenant en matière de prestations familiales (14). Par contre, elle n'est pas encore réalisée en matière d'assurance maladie-maternité-invalidité et elle est loin de l'être en matière d'avantages vieillesse, ces différents régimes se caractérisant par des conditions d'ouverture et de liquidation des droits très différentes. Cette situation est génératrice de conflits. L'obligation de cotiser est très mal ressentie chez les non-salariés. La disparité des prestations servies est source de jalousie. On note même une réelle hostilité de la part des non salariés à l'égard des salariés. Ils comprennent mal que ces derniers soient couverts par leur employeur, alors qu'ils doivent financer leur système par leurs propres cotisations. Les choses se compliquent encore plus lorsque les différents régimes doivent s'épauler mutuellement.

Peut-on parler vraiment de *solidarité*, alors que cette solidarité n'existe qu'au sein de chaque régime ? Certes non. Il faut reconnaître cependant, tout en regrettant l'échec de la généralisation, qu'il existe une extension progressive dans la diversité de la notion de sécurité sociale. Peut-être existe-t-il plusieurs sécurités sociales dans notre pays mais toutes ces sécurités sociales concourent à assurer la protection de la totalité de la population française.

On se trouve donc en présence d'un modèle correspondant à une société stratifiée. Ce morcellement de la sécurité sociale qui est dû à nos structures sociales et aux relations de force qui en découlent est-il normal ? M. Jean Meric, rapporteur général de la commission des prestations sociales du VI^e plan semblait l'affirmer. Il estimait pour sa part que les institutions de sécurité sociale n'ont pas encore réalisé leur propre personnalité par rapport

(14) La différence entre les prestations servies aux salariés et aux employeurs ou travailleurs indépendants est minime (différence de taux entre l'allocation de salaire unique et l'allocation de la mère au foyer, indemnité compensatrice réservée aux seuls salariés).

au milieu social dans lequel elles se sont créées et développées : « *il est normal qu'il en soit ainsi, puisqu'elles n'ont pas encore atteint leur maturité... Si la sécurité sociale n'a pas encore achevé son cycle de développement, les difficultés qu'elle rencontre doivent être interprétées, jusqu'à preuve du contraire, comme l'effet de crises de croissance, plutôt que comme le résultat de malformations congénitales* ». Cette vision des problèmes est particulièrement rassurante. Elle laisse augurer que la sécurité sociale parviendra à l'âge adulte lorsque les difficultés qu'elle connaît auront disparu. Nous émettons cependant un doute sur les « prédictions » de M. Meric lorsqu'il affirme « *qu'il en résultera une plus grande égalité, une plus grande simplicité aussi, sans que soit remise en cause pour autant la valeur propre des différentes structures qui composent la société* ». Cette affirmation ne rejoindrait-elle pas une certaine conception de la sécurité sociale dont nous avons déjà parlé et qui fait d'elle un élément contribuant au fonctionnement de l'économie capitaliste. Pour notre part, nous estimons que cette unité de la sécurité sociale ne pourra se réaliser sans une véritable mutation de la société.

C) Une organisation et une institution

Lieu de contestation où s'affrontent les différents partenaires sociaux, il apparaît que la sécurité sociale ne correspond pas à ce que chacun voudrait qu'elle soit. Il existe donc en elle une sorte de rupture entre les buts qu'elle devrait poursuivre et son propre fonctionnement. C'est que la sécurité sociale est autre chose qu'un appareil juridique. C'est à la fois une organisation et une institution. A vrai dire, les deux notions sont intimement liées, imbriquées l'une dans l'autre, parce que la sécurité sociale, comme toute forme sociale, possède une unité, un caractère spécifique produit par sa finalité officielle : la protection sociale.

Si on analyse la sécurité sociale comme une « organisation » c'est-à-dire comme un ensemble, un aménagement de fonctions autour de cette finalité officielle (cet ensemble étant doté d'un statut juridique et de moyens matériels), on exclut les fonctions qui n'ont rien à voir avec cette finalité officielle et l'analyse risque d'être incomplète car elle néglige les rapports permanents entre la sécurité sociale et les autres organisations sociales et par conséquent les rapports avec la société. Il ne suffit donc pas de définir la sécurité sociale par les buts qu'elle poursuit ou par les services qu'elle rend. Il faut également tenir compte du fait qu'elle est traversée par l'ensemble des déterminations de la société globale, qu'elle produit elle-même et en elle-même certaines conduites, certains types de comportement et qu'elle intègre ses bénéficiaires à la société globale.

René Lourau (15), tout en reconnaissant certains mérites à l'analyse organisationnelle qui met l'accent sur les systèmes de décision et de pouvoir, fait la critique de cette analyse, en lui reprochant son empirisme, sa neutralité (qui n'est qu'apparente), ses manques (et notamment ceux de la théorie politique, du droit, de l'économie et de la psychanalyse) : il ne faut pas perdre de vue que « *la transversalité des fonctions les plus diverses à l'intérieur d'institutions apparemment aussi opposées... est aussi importante pour le sociologue que la transversalité des appartenances et des références que révèlent les individus et les groupes composant ces diverses formes sociales. L'unité des formes sociales existe donc bien : elle est l'incarnation*

(15) *L'analyse institutionnelle* - Introduction (Les Editions de Minuit).

d'une certaine image de la totalité, réfractée par l'ensemble du système social». « L'analyse institutionnelle » que nous propose René Lourau doit permettre « d'articuler ces manques, de voir des rapports là où l'on ne voyait que des éléments cohérents et homogènes, constater un problème là où on croyait trouver des solutions ». Ce n'est pas que « l'analyse organisationnelle » doive être pour autant rejetée, car elle apporte malgré tout un certain éclairage sur le phénomène étudié : elle va être intégrée dans une démarche plus vaste et plus complexe ; elle correspond à ce que René Lourau appelle un « temps organisationnel » dans l'analyse institutionnelle.

La sécurité sociale se présente donc comme une institution, avec tout ce que ce mot peut comporter de connotations politiques, juridiques ou morales, et à ce titre, il y a lieu de considérer qu'elle n'est pas une simple réponse aux demandes de l'environnement social (la demande sociale n'existe jamais à l'état pur) (16) ; qu'au contraire elle fait partie intégrante du système social.

Il s'agit alors de chercher à dégager l'institution, c'est-à-dire « *les rapports entre la rationalité établie (règles, formes sociales, codes) et les événements, développements, mouvement sociaux, s'appuyant implicitement ou explicitement sur la rationalité établie et (ou) la mettant en cause* » (17). Si la sécurité sociale, comme toute institution, apparaît comme une sorte de lieu traversé par l'économique, le politique, l'idéologie, où se confrontent certaines formes de rapports sociaux, elle cristallise par ailleurs ces différents éléments de manière spécifique, bien à elle, réalisant ainsi un aménagement singulier de ce lieu déterminé à la fois dans l'espace et dans le temps. Elle devient une institution spécifique qui possède, nous l'avons vu, une zone de compétence exclusive, un discours autolégitimant et une bureaucratie.

Ce produit spécial spécifique qu'est la sécurité sociale se manifeste de différentes manières :

- par sa dimension exceptionnelle ;
- par son statut particulier, hybride, conférant aux caisses le « caractère d'organismes privés chargés de la gestion d'un service public » ;
- par des règles exclusives de fonctionnement : le conseil d'administration d'une caisse, par exemple, ne peut se comparer à celui d'autres groupements, aussi bien en ce qui concerne son mode de désignation que ses prérogatives ;
- par une spécificité des techniques administratives et financières que la sécurité sociale applique journellement et de manière très scrupuleuse ;
- par sa structure autour de relations de pouvoir.

Ce même produit social se caractérise d'autre part par une très importante bureaucratie qui en fait une machine administrative lourde et complexe. Il y a dans l'institution une logique propre, une « idéologie du service », voisine de la sécurité sociale, imprégnée comme elle de la notion d'intérêt général. Cette idéologie du service réalise la cohésion du groupe des professionnels. Elle se traduit dans un esprit de corps qui se transmet d'une géné-

(16) Jacques Chevallier (précité).

(17) René Lourau (précité).

ration d'agents à une autre (la sécurité sociale recrutant et formant elle-même son personnel). Il en résulte une certaine continuité, une certaine permanence des comportements. Cet esprit de corps se double d'un esprit de caste, conséquence de la spécialisation, car la sécurité sociale, malgré le caractère prétendu démocratique de sa gestion, est une organisation centralisée et stratifiée. On notera que le directeur y joue un rôle très important, spécifique de l'institution et qu'il est un élément contribuant à l'équilibre et au bon fonctionnement du système. Sans doute retrouvera-t-on dans l'institution le même manque de participation que dans l'ensemble de l'administration française, mais ce manque de participation est plus néfaste ici qu'ailleurs, car il se traduit par un défaut de souplesse dans l'exécution des tâches, une grande rigueur dans l'application des textes, une certaine suspicion à l'égard des bénéficiaires.

Il existe malgré tout un équilibre interne à l'organisation, mais cet équilibre n'existe pas entre celle-ci et son environnement. Cela est dû à une certaine rigidité et à un manque d'adaptation aux situations nouvelles. N'étant créée qu'en fonction d'une activité donnée et dans un but déterminé, la sécurité sociale fait tout pour justifier son existence et se conserver. L'organisation devient elle-même sa propre fin, ce qui a pour effet de la faire dévier de ses buts. A cause de cet « instinct de conservation », la sécurité sociale va-t-elle devenir conservatrice ? Va-t-elle être condamnée à l'immobilisme ? Il ne semble pas, car elle n'est pas hostile à un certain réformisme, à un certain modernisme. L'introduction récente de l'informatique dans l'institution en témoigne (18). Elle évolue modérément, mais elle évolue quand même, en fonction de sa dynamique propre, en même temps qu'elle évolue en fonction des transformations de la société.

**

La sécurité sociale, à la fois produit et agent de transformation de la société, semble réaliser un compromis entre les diverses forces à l'œuvre dans cette société. S'inspirant de la notion d'intérêt général, elle tend à satisfaire des besoins sociaux hiérarchisés tout en cherchant à maintenir et à préserver l'équilibre global du système politico-économique.

Comme toutes les institutions, elle est sujette à dépérissement et à renouvellement. I. Illitch ne déclare-t-il pas que « toute institution humaine commence par rendre service avant d'engendrer à mesure de son vieillissement de plus en plus de négativité ». La sécurité sociale est effectivement en crise : il apparaît que le modèle mis en place en 1945, et auquel on a, dans les grandes lignes, été fidèle, est promis à de sensibles mutations ; il ne nous appartient pas d'analyser ici le sens de cette évolution, qui dépend évidemment des changements plus globaux qui affecteront l'environnement social.

(18) Encore qu'il s'agit là d'un phénomène très complexe qui risque de la submerger si certaines limites sont franchies, si elle accepte de se soumettre au « pouvoir informatique ».